

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

...

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L 2123-1 et R 2123-1° ;

OBJET

N° 2022.156

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vidage de  
poubelles et  
ramassage  
détritrus  
secteur

Porte de France  
par  
l'Association  
Trait d'Union

VU le choix de la procédure de passation permettant de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables en cas d'urgence impérieuse conformément aux articles R 122-1 à R 2122-9 du Code de la commande publique ;

VU la nécessité de vidage de poubelles et ramasse de détritrus sur le secteur Porte de France ;

VU la proposition commerciale jointe ;

VU le budget 2022 ;

VU l'engagement en fonctionnement n° EV23-00033 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre commerciale transmise par l'Association Trait d'Union 9 chemin des Narulles 74380 CRANVES-SALES ;

DECIDE

**ARTICLE 1** – D'ACCEPTER l'offre commerciale de l'Association Trait d'Union et de signer le bon de commande,

**ARTICLE 2** – DIT que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 10 304,10 € TTC,

**ARTICLE 3** – DIT que les crédits sont prévus à cet effet,

**ARTICLE 4** – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 28 décembre 2022



Le Maire,

  
Jean-Paul BOSLAND

Décision devenue  
exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-

Préfecture le : 29/12/2022

de sa mise en ligne le : 29/12/2022

de sa notification le :